

Notice d'instructions

Marquage

Détecteur inductif
PL4-F25-N4-S
047531
Pepperl+Fuchs GmbH
Lilienthalstrasse 200 - 68307 Mannheim, Allemagne

Domaine d'application	Certificat	Groupe, catégorie, type de protection contre la mise à feu
ATEX 1G	TÜV 99 ATEX 1479 X	Ⓜ II 1G Ex ia IIC T6...T1 Ga Le marquage Ex peut également être imprimé sur l'étiquette incluse.
ATEX 2G	TÜV 99 ATEX 1479 X	Ⓜ II 1G Ex ia IIC T6...T1 Ga Le marquage Ex peut également être imprimé sur l'étiquette incluse.

Validité

Les instructions et procédures spécifiques contenues dans le présent document nécessitent des précautions particulières afin de garantir la sécurité du personnel utilisateur.

Public/personnel concerné

L'opérateur de l'usine est responsable de la planification, de l'assemblage, de la mise en service, du fonctionnement, de l'entretien et du démontage. Le montage, l'installation, la mise en service, l'utilisation, l'entretien et le démontage de tout appareil doivent être réalisés par des personnes qualifiées et compétentes. Il est important de lire et de comprendre ce manuel d'instruction.

Documentation connexe

Les lois, normes et directives applicables à l'usage prévu et au site d'utilisation doivent être respectées. La directive 1999/92/CE relative aux zones à risque d'explosion doit être respectée. Les fiches techniques, déclarations de conformité, certificat de contrôle de type CE, certificats et dessins de contrôle correspondants, le cas échéant (voir la fiche technique), font partie intégrante du présent document. Ces informations sont disponibles sur le site www.pepperl-fuchs.com. En raison de révisions permanentes, la documentation est susceptible d'être modifiée à tout moment. Consultez uniquement la version la plus à jour, disponible sur le site www.pepperl-fuchs.com.

Utilisation prévue

L'appareil est homologué uniquement pour un usage approprié et prévu. Le fait de ne pas tenir compte de ces instructions invalidera toute garantie et dégage le fabricant de toute responsabilité.

Domaine d'application

Appareils électriques pour les zones à risque d'explosion

Domaine d'application 1G

pour l'emploi dans les zones à risque de déflagration en milieu de gaz, vapeur, brouillard

Domaine d'application 2G

pour l'emploi dans les zones à risque de déflagration en milieu de gaz, vapeur, brouillard

Utilisation incorrecte

La protection du personnel et de l'usine n'est pas garantie si le produit n'est pas utilisé conformément à l'usage prévu.

Montage et installation

Avant le montage, l'installation et la mise en service de l'appareil, familiarisez-vous avec l'appareil et lisez attentivement le manuel d'instruction. Montez l'appareil de sorte à ce qu'il ne soit pas exposé aux risques mécaniques. Installez-le, par exemple, dans un boîtier de protection.

Domaine d'application 1G

Protection contre le risque mécanique

Lorsqu'il est utilisé dans une gamme de température inférieure à -20 °C, protégez le détecteur via des mesures appropriées contre les dommages mécaniques. Les informations relatives à la température ambiante minimale pour le détecteur, fournies dans la fiche technique, doivent également être respectées.

Charge électrostatique

Dans le cas de la mise en oeuvre dans le groupe IIB/IIC, éviter les charges électrostatiques des éléments plastiques du boîtier non tolérées. Évitez les charges électrostatiques qui peuvent provoquer une décharge électrostatique lors de l'installation ou du fonctionnement de l'appareil. Des informations sur les dangers électrostatiques sont disponibles dans la spécification technique CEI/TS 60079-32-1.

Insertion de câble

Les câbles de raccordement doivent être installés soit de manière fixe et avec une protection mécanique, soit de façon à ce qu'une force de 30 N appliquée pendant 1 heure et exercée dans la direction du passage du câble, n'entraîne aucun décalage visible, même si la gaine se déplace, voir aussi CEI 60079-11. En fonction du type d'installation, un câble adapté d'après le type A ou B selon CEI 60079-14 doit être utilisé.

Domaine d'application 2G

Protection contre le risque mécanique

Lorsqu'il est utilisé dans une gamme de température inférieure à -20 °C, protégez le détecteur via des mesures appropriées contre les dommages mécaniques. Les informations relatives à la température ambiante minimale pour le détecteur, fournies dans la fiche technique, doivent également être respectées.

Charge électrostatique

Dans le cas de la mise en oeuvre dans le groupe IIC, éviter les charges électrostatiques des éléments plastiques du boîtier non tolérées. Évitez les charges électrostatiques qui peuvent provoquer une décharge électrostatique lors de l'installation ou du fonctionnement de l'appareil. Des informations sur les dangers électrostatiques sont disponibles dans la spécification technique CEI/TS 60079-32-1.

Insertion de câble

Les câbles de raccordement doivent être installés soit de manière fixe et avec une protection mécanique, soit de façon à ce qu'une force de 30 N appliquée pendant 1 heure et exercée dans la direction du passage du câble, n'entraîne aucun décalage visible, même si la gaine se déplace, voir aussi CEI 60079-11. En fonction du type d'installation, un câble adapté d'après le type A ou B selon CEI 60079-14 doit être utilisé.

Fonctionnement, entretien, réparation

L'appareil ne doit en aucun cas être réparé, modifié ou manipulé. En cas de défaut, retournez toujours l'appareil à Pepperl+Fuchs. En présence d'un défaut, l'appareil doit toujours être remplacé par un appareil d'origine Pepperl+Fuchs.

Livraison, transport, mise au rebut

Vérifiez si l'emballage et son contenu sont endommagés. Vérifiez si vous avez reçu tous les articles et si les articles reçus sont ceux que vous avez commandés. Conservez l'emballage d'origine. L'appareil doit toujours être stocké et acheminé dans son emballage d'origine. L'appareil doit toujours être stocké dans un endroit propre et sec. Les conditions ambiantes autorisées (voir fiche technique) doivent être respectées. La mise au rebut de l'appareil, des matériaux d'emballage et des batteries intégrées (le cas échéant), doit être réalisée en conformité avec les directives et lois en vigueur dans le pays concerné.